



Frais de restaurant au compte de la sarl

Par **maria_old**, le **18/12/2007** à **22:22**

Associé dans une sarl en grande difficulté financière , le gérant et une partie du personnel se donne le droit de faire des sorties au restaurant, dans les discothèques, de retirer le l'argent liquide sur les comptes de la société sans justificatifs le plus souvent et sans facture . Après vérification des comptes chez le comptable, qui sont des plus mauvais, que peu-t-on faire juridiquement pour le remboursement des sommes dépensées par le gérant ??

Merci de votre réponse .